

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-huit mars, le Conseil municipal de la Commune de **POUILLY-les-NONAINS** s'est réuni, en session ordinaire, à la mairie à 20 h, sous la présidence de M. Eric MARTIN, Maire.

Etaient présents : M. Eric MARTIN, Maire, Mmes et MM. Philippe NEMOZ, Céline POMMIER, Véronique FILLION, Régis LAURENT, Adjoints, Mmes et MM. Annette CARTIER DUBOST, Lysiane CHATELUS, Pierre CREPIN, Anthony FAYET, Pierre Alexandre GIRARD, Yves GAULIER, Martine MERIGOT, Catherine MOUILLER, Pierrick MURCIER, Christiane ROSSILLE.

Absentes excusées : Sandrine DELFIEU pouvoir à C. POMMIER, Laëtitia DUFOUR pouvoir à L.CHATELUS,

Absent(s) : Samyha LOUBIBET, Sébastien DURAND

Date de la convocation : mercredi 22 mars 2023

Secrétaire élue pour la séance : Catherine MOUILLER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201766-20230328-DCM202318-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/03/2023

N°2023-18 OBJET : CESSION PARCELLE TERRAIN en Zone N - RUE DES CHARMILLES

M. le Maire informe le Conseil municipal qu'il a été contacté par M. et Mm MERIGOT Marc, domiciliés « rue des charmilles » qui souhaitent acquérir une parcelle de terrain communal en limite de leur propriété et située en zone N. La superficie est de 829 m² cadastrée AO166.

Il expose qu'un prix de vente de 1 €/m² soit 829 € avec prise en charge des frais de bornage par l'acquéreur a été proposé.

L'avis des Domaines sur la valeur vénale de ce bien a été reçu le 15 mars 2023.

Mme MERIGOT ne prend pas part au vote, elle se retire de la salle.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil municipal :

. accepte la proposition faite à M. et Mme MERIGOT Marc pour la vente de la parcelle AO 166 située en zone N, rue des charmilles, à 829 € avec une prise en charge des frais de bornage par l'acquéreur ;

. autorise M. le Maire à signer tout acte ou document se rapportant à cette cession.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an ci-dessus.

Affiché le lendemain.

Pour copie conforme : en Mairie le 28 mars 2023

Le Maire,
Eric MARTIN

La secrétaire de séance, Catherine MOUILLER

